



L'isolation acoustique se caractérise par trois types d'isolation différents - Isolation des bruits de impacts

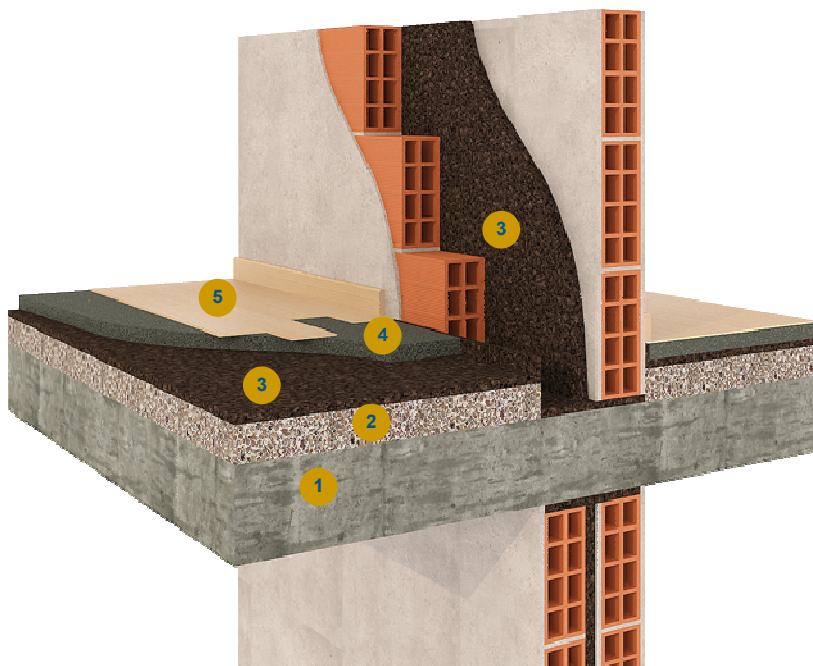
L'isolation des bruits de impacts consiste à réduire le niveau sonore des bruits d'impacts sur les dalles, transmis à l'étage immédiatement inférieur. Pour une réduction effective il faut assurer une totale indépendance entre

le plancher et la structure de l'immobile. L'interposition d'un élément élastique, l'aggloméré de liège expansé, entre le plancher et la dalle permet une réduction des vibrations et des bruits résultant d'impacts.

Il est également important de maintenir la discontinuité entre la sous-couche en béton du plancher et les murs tout autour, de façon à éliminer les transmissions sur les côtés.



ISOLATION DES BRUITS DE IMPACTES



- 1** Dalle
- 2** Béton léger avec granulats de liège expansé - ICB
- 3** Liège expansé - ICB
- 4** Sous couche en béton
- 5** Plancher final

Avantages

Excellente efficacité dans la correction acoustique

Réduction significative des bruits aériens et de percussion

Empêche la propagation des vibrations

Tests de bruits aériens

11 cm mur double
+ 4 cm liège - ICB dans la ferme d'air

RW = 53 dB

Tests bruits impacte

14 cm dalle béton
7 cm béton léger avec granulats de liège expansé
2 cm liège expansé - ICB
4 cm couche en béton + plancher final

Ln, r, w = 55 dB